



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

AEMO – Action éducative en milieu ouvert

PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

Rapport d'activité

2024



Service AEMO

PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

Bâtiment de l'Orme

641 chemin de Montfavet

84140 MONTFAVET

04 90 27 68 85

aemo@advsea84.asso.fr

Commentaires	Validation/ présentation
Bilan d'activité élaboré avec l'ensemble du personnel du service et l'assistance du Siège de l'ADVSEA.	Conseil d'administration du 25/04/2025

I. INTRODUCTION	4
II. LE SOCLE IDENTITAIRE.....	5
II.1. Cadres juridique et conventionnel	5
II.2. Rappel de la mission et des objectifs	6
III. ÉVALUATION de l'activité.....	8
III.1. Les éléments clés de l'année 2024	8
III.2. ÉLÉMENTS quantitatifs	9
III.2.1. GPEC (mouvement du personnel, formation...)	9
III.2.2. Nombre d'évènements indésirables (FEI et FEIG)	12
III.2.3. Taux d'occupation.....	12
III.2.4. Statistiques (tableau d'activité).....	12
III.2.5. Entrées et sorties – PPE (durée...)	16
III.3. ÉLÉMENTS qualitatifs.....	20
III.3.1. Analyse des accompagnements individuels	20
III.3.2. Analyse des accompagnements collectifs	21
III.3.3. Action en lien avec la loi 2002.2	27
III.3.4. Partenariat mobilisé	28
III.3.5. Points forts.....	29
IV. CONCLUSION : ENJEUX ET PERSPECTIVES.....	30

I. INTRODUCTION

L'année écoulée a été marquée par une activité intense au sein du service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO), reflet des besoins croissants des familles et des enfants accompagnés. La liste d'attente demeure une préoccupation majeure, avec près de 200 mesures en attente d'affectation. Nous constatons malheureusement que nombre de situations nous parviennent alors qu'elles sont déjà fortement dégradées, ce qui complique les interventions et la mise en place de solutions adaptées.

Face à cette pression, nos équipes font preuve d'un engagement sans faille pour répondre aux sollicitations du Département et explorer les leviers permettant de réduire cette attente. Cependant, nous sommes contraints de composer avec les décisions judiciaires que nous ne pouvons contester et qui viennent accroître la charge de travail. Conscients des enjeux, nous avons organisé une réunion tripartite impliquant les magistrats et les représentants du département afin d'aborder cette problématique et envisager des solutions concertées.

Malgré ces difficultés structurelles, l'année a été marquée par une avancée significative sur le plan budgétaire. Le département nous a accordé une ligne budgétaire spécifique pour le développement d'actions collectives, permettant ainsi de diversifier nos modes d'intervention. Ces actions, menées par nos éducateurs, ont contribué à renforcer les dynamiques de soutien auprès des familles.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement satisfaits de la réduction du nombre de mesures par éducateur, passé de 28 à 24. Cette diminution constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'accompagnement et renforcer l'efficacité des interventions.

Notre équipe, composée de cadres et de travailleurs sociaux hautement engagés au sein du pôle, assure une fluidité des échanges et une réactivité essentielle face aux besoins du terrain. De plus, notre association est activement impliquée dans plusieurs groupes de travail pilotés par le département, notamment dans le cadre des fiches actions liées au schéma départemental. Cette participation active nous permet de contribuer aux réflexions stratégiques et d'adapter nos dispositifs aux réalités des familles accompagnées.

L'année qui s'achève met en lumière à la fois les défis persistants et les avancées significatives du service AEMO. Nous poursuivrons nos efforts pour optimiser nos interventions, renforcer la coordination avec nos partenaires et maintenir un accompagnement de qualité au service des enfants et des familles.

II. LE SOCLE IDENTITAIRE

II.1. CADRES JURIDIQUE ET CONVENTIONNEL

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental et PJJ

NOMBRE DE POSTES ETP | 41,55

CAPACITE | 756 mesures

PUBLIC | 0-18 ANS

L'ADVSEA, lors de son Assemblée Générale du 04 décembre 1964 acte la création d'un service d'AEMO situé 25 bd Brossolette à Avignon. Ce service ouvrira le 23 décembre 1965 avec une habilitation préfectorale provisoire pour 235 places. Il a pour objectif : « Faire bénéficier à un mineur de l'AEMO, permet de prendre en charge une partie ou l'ensemble d'une famille dont l'insuffisance et les carences sont de nature à provoquer l'inadaptation des enfants ainsi que d'engager une thérapeutique sur des troubles déjà existants ».

En 1968 l'habilitation est définitive et le service emménage au 25 avenue de la Trillade à Avignon. De 1969 et jusqu'en 1975 afin de couvrir au mieux l'ensemble du département des antennes se sont déployées sur le nord et le sud du département.

Aujourd'hui, l'antenne d'Avignon est au sein du bâtiment de l'Orme à Montfavet sur le site de la Verdière, ainsi que la direction du pôle et 3 autres antennes sont implantées à Orange, Carpentras et Cavaillon (Ce lieu du fait de son éloignement géographique dispose de relais, bureaux ou appartements à l'Isle-sur-la-Sorgue, Apt et Pertuis).

► Structure architecturale

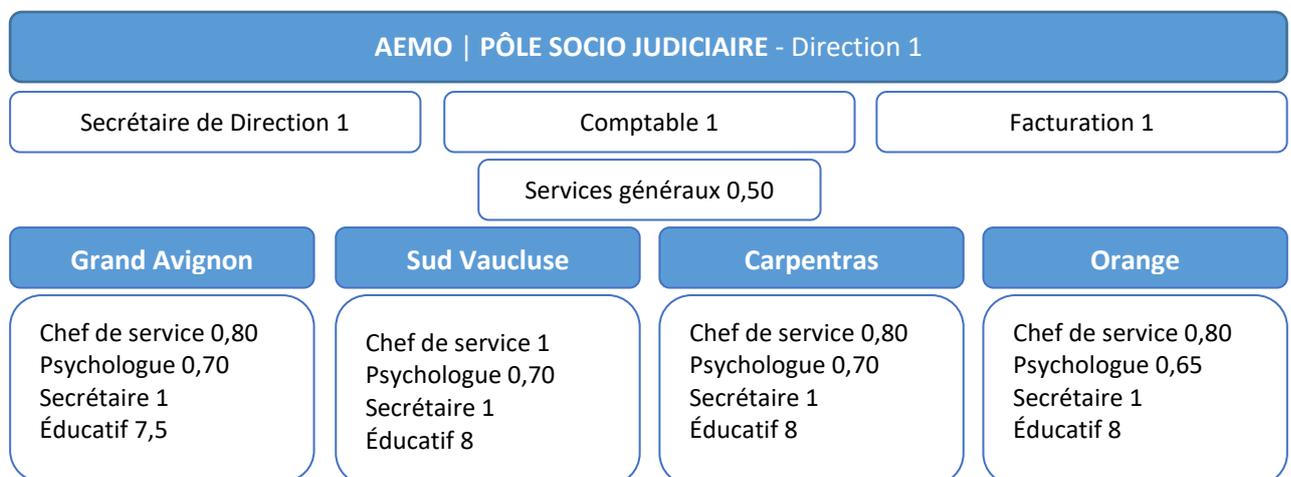


Le service d'AEMO d'Avignon ainsi que la direction du Pôle Socio-Judiciaire (PSJ) se situe dans le bâtiment de l'Orme, à Montfavet, sur le site de la Verdière.

Il est doté d'un grand parking pour les salariés et pour les visiteurs.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse et les équipes du service sont implantées sur trois autres grands secteurs.

► Organigramme (en ETP)



II.2. RAPPEL DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS

AEMO

➤ Mission et types de prises en charge

L'AEMO est une mesure de Protection de l'Enfance, définie par le code de l'action sociale et des familles.

Elle est prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger ni d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromis.

L'AEMO intervient quand il n'y a pas eu d'accord possible ou quand la mobilisation parentale n'est pas ou plus suffisante dans l'intérêt de l'enfant.

Cela signifie que les domaines d'intervention vont être fixés par un tiers, le juge, même si la première action du professionnel sera d'amener la famille à dépasser la contrainte pour entrer dans le travail d'accompagnement.

Le service AEMO exerce une mission de service public qui lui est confiée et qu'il s'engage à accomplir.

Le service met en œuvre la mesure d'assistance éducative selon les décisions du juge des enfants auquel il rend compte de l'évolution de la situation du mineur.

Le référent éducatif agit en interaction avec les parents sur la prise de conscience des besoins de l'enfant mais aussi sur les comportements parentaux et leur adéquation à ces besoins.

Il s'agit de construire avec la famille un accompagnement qui répond à sa situation, à ses difficultés et ressources, et qui correspond aux besoins de l'enfant.

La prise en charge se fait par une équipe pluridisciplinaire permettant une dimension plurielle, également avec les partenaires.

➤ Objectif du service

La mesure AEMO s'inscrit dans trois dimensions de la parentalité :

- Soutien des modalités de l'exercice de l'autorité parentale : la sphère de l'autorité parentale : les droits et devoirs des parents.
- Contrôle et soutien aux pratiques parentales : ce qui est fait par les parents en réponse aux besoins de l'enfant.
- Aide à l'élaboration de son expérience : ce qui est ressenti, vécu, et lié à l'histoire de chaque parent.

L'exercice de la mesure est assuré par un référent éducatif (éducateur spécialisé ou assistant de service social) désigné par le service. Le référent fait partie d'une équipe pluridisciplinaire permettant de croiser les regards.

Ce référent éducatif est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des personnes concernées par la mesure : mineur(s), parent(s), gardien(s), magistrat(s), partenaires.

Le référent éducatif centralise les informations et observations qui concourent à la compréhension et à l'évolution du mineur.

Le référent éducatif recherche la coopération de la famille et du mineur dans la mise en place du projet éducatif individualisé, sans que cela soit un préalable à l'intervention.

Sous le contrôle du chef de service par délégation, le référent éducatif met en œuvre le projet défini avec la famille en concertation avec l'équipe éducative de son secteur d'intervention avec pour principaux objectifs d'apporter aide et conseil à la famille et de suivre le développement du mineur.

L'objectif principal est de redonner la place aux parents dans l'éducation de leur enfant, répondre aux besoins et intérêts de l'enfant.

➤ **Actualités et veilles sociales – public accueilli**

Il apparaît que l'évolution sociétale et des problématiques familiales auxquelles nous faisons face, tendent à modifier la nature des accompagnements menés. Les principales caractéristiques identifiées des situations qui nécessitent une forme de réponse alternative, mais complémentaire à l'AEMO dite « classique », notamment dans une dimension relevant du droit commun, deviennent plus clairement identifiées :

- Adolescents en situation de déscolarisation – absentéisme scolaire : des dispositifs tels le SSFE, accueils de jour éducatif, prévention générale permettraient de limiter la judiciarisation de certaines situations familiales ainsi que de favoriser la sortie du parcours en protection ;
- Enfant pris dans un conflit parental dont l'impact ne revêt pas un élément de danger et pouvant être traité dans le cadre d'une médiation et/ou thérapie familiale ;
- Connaissance et partage d'une base de données partenariales visant à fluidifier les accompagnements relevant du droit commun (EDES, CCAS, TISF) ;
- Les enfants relevant d'une institution adaptée dans l'attente d'une prise en charge journalière et/ou avec hébergement se trouvent en difficultés croissantes, l'exercice d'une mesure de Protection de l'Enfance ne garantissant pas l'accueil de ces mineurs. Des internats scolaires, IME-ITEP permettraient de prendre en charge ces enfants dont le milieu familial peine à apporter la stabilité et le cadre nécessaire à leur bon développement.

A l'inverse, les dispositifs existants se trouvant saturés et ne répondant pas toujours aux besoins éducatifs identifiés, il apparaît qu'un certain nombre de décisions pourraient être repensées dans un cadre plus soutenu, considérant les indicateurs suivants :

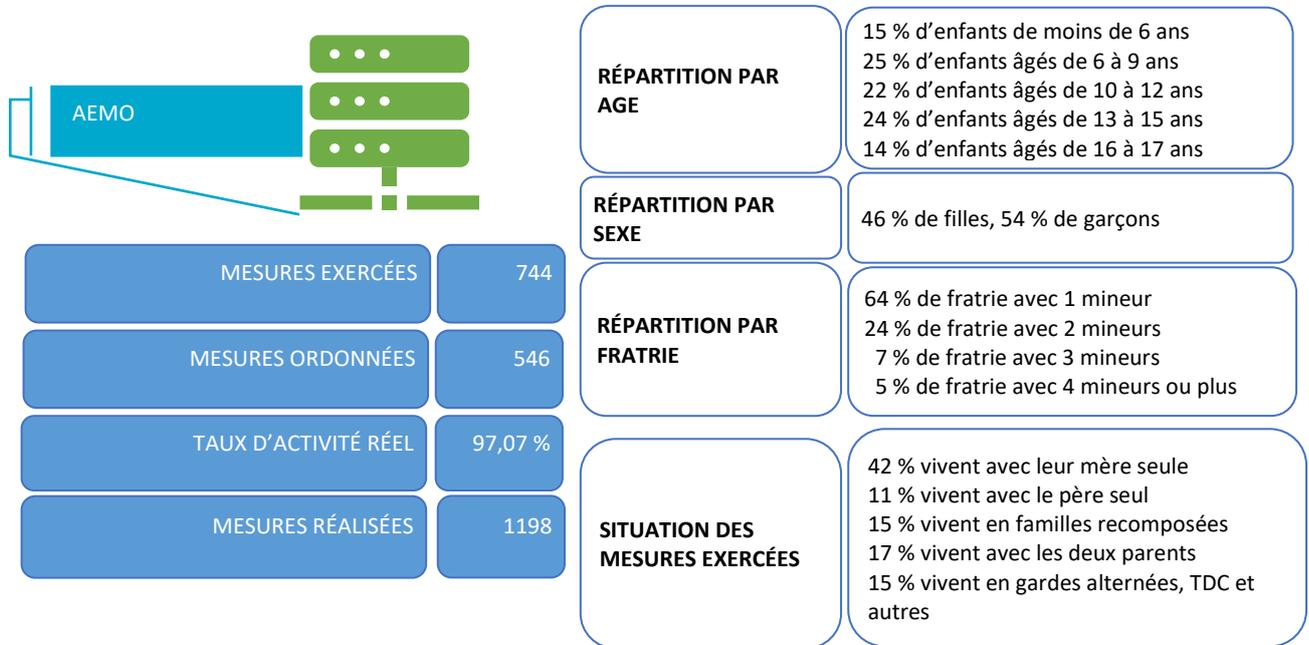
- Survenue de crises fréquentes dans les familles, couteuses sur le plan émotionnel, et qui nécessite l'organisation de mise à distance psychique/physique ;
- Parents démunis pour poser un cadre éducatif cohérent, étant dans l'impossibilité de se projeter dans un cadre familial structurant et sans usage de violences/maltraitements ;
- Nombre accru d'adolescents fragiles, en rupture de lien social, familial, scolaire etc.
- Enfants de moins de 11 ans pour lesquels le maintien en famille demeure un enjeu majeur.

A ces effets, une mesure d'AEMO dite « intensifiée-renforcée » viserait à prendre en charge des situations de crise aiguë et/ou répétées ainsi que des situations complexes qui cumulent plusieurs facteurs de fragilité familiale. Cette mesure permettrait un accompagnement soutenu de la famille, principalement à domicile, sur un temps ponctuel et des plages d'intervention très larges (des temps éducatifs plus importants ; des lieux d'accueil en journée quand c'est possible ; la mise en place d'actions collectives et séjours éducatifs). Les principes d'action devraient reposer sur la continuité du parcours, la recherche de la non-exclusion, la valorisation de l'estime de soi, la prise en compte de la santé. L'objectif de cette mesure serait d'éviter la prise de mesure de placement permanent pour des situations de jeunes fragiles, d'offrir une alternative à l'accueil traditionnel des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance qui permettrait d'apporter une réponse personnalisée, individuelle et adaptée à la complexité des situations rencontrées. Ainsi, la définition d'un partenariat dynamique et dense de façon à permettre une réinsertion et/ou insertion rapide des jeunes et familles pris en charge se révèle indispensable.

De façon générale, les problématiques de conflits parentaux/familiaux demeurent très présents dans les mesures d'AEMO ce qui nécessite un accompagnement différent afin de répondre aux besoins de ces familles. Le niveau d'intensité et de gravité de certaines de ces situations rendent l'accompagnement éducatif complexe. Pour ces situations, les juges des enfants sont souvent en attente de mise en œuvre de médiations familiales et/ou thérapies familiales, missions auxquelles le service n'a pas vocation à répondre. Néanmoins, le manque de dispositif habilité sur le territoire du Vaucluse est apparent d'autant plus que ces problématiques conflictuelles sont récurrentes. Ce travail de réduction des tensions permet d'aboutir à des accords entre les parties concernées, dont l'objectif visé est de protéger l'enfant par le dialogue instauré entre les adultes, ce qui favorise un climat apaisant au sein de la famille, recentrant alors le travail mené dans ses attendus éducatifs.

III. ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ

III.1. LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2024



III.2. ÉLÉMENTS QUANTITATIFS

III.2.1. GPEC (MOUVEMENT DU PERSONNEL, FORMATION...)

Mouvement du personnel :

Au 1^{er} juillet, il a été accordé 4.5 ETP supplémentaires par le conseil départemental. Les embauches ont été compliquées à réaliser. Toutes les antennes sont dotées de 8 ETP de travailleurs sociaux, exceptée Avignon qui est à 7,5 ETP.

Antenne d'Avignon :

Deux travailleurs sociaux qui étaient en CDD sur les remplacements sont passés en CDI début août (équivalent à 1.5 ETP).

Antenne de Carpentras :

L'embauche supplémentaire a été réalisée début août. Départ à la retraite d'une éducatrice spécialisée qui a été remplacée par un travailleur social de l'antenne d'Orange.

Antenne d'Orange :

L'ETP supplémentaire a été embauché fin juillet. Recrutement d'une psychologue en CDI à 0.65 ETP pour remplacer la psychologue en poste qui a été mutée sur l'antenne Sud Vaucluse.

Antenne Sud Vaucluse :

Cette antenne a été impacté par nombreux changements (quatre départs : une rupture conventionnelle, deux démissions, une rupture de période d'essai). L'embauche d'une secrétaire en CDD a été réalisé en octobre pour remplacer la secrétaire en arrêt. L'équipe a été complètement stabilisée le dernier trimestre. Départ à la retraite de la psychologue qui était à 0,50 ETP.

Maladies, accidents du travail, maternité, congés parentaux :

Toutes les antennes ont rencontré des difficultés de recrutement pour le remplacement des travailleurs sociaux, bien que les offres d'emploi soient en cours à France travail.

Antenne d'Avignon :

Trois travailleurs sociaux ont été absents, un pour longue maladie et deux pour maladie et maternité. Ces absences conjuguées aux promotions internes (passage en CDI) ont complexifié le processus de remplacement, tant et si bien qu'un poste à 0,5 ETP n'a pu être pourvu au cours du dernier trimestre 2024, tandis qu'un autre a été vacant durant le dernier mois de l'année à la suite du non-renouvellement en CDD d'un professionnel.

Tous ces mouvements et changements de référents ont agi sur les situations familiales ainsi que la fonction du chef de service qui a dû opérer sur un volet éducatif davantage soutenu afin de pallier ces absences.

De même, l'activité de l'antenne s'en trouve impactée.

Antenne de Carpentras :

La psychologue a été absente pour maladie de janvier à avril 2024. Le recrutement pour son remplacement n'a pu se réaliser faute de candidature.

En septembre 2024 il a été accordé à la psychologue un départ en formation pour transition professionnelle. Elle a été remplacée une première fois durant une période d'essai qui ne s'est pas avérée concluante. Ensuite son remplacement a été retardé par manque de candidature. Depuis le 3 décembre 2024, une autre psychologue assure son remplacement jusqu'au retour de la titulaire du poste en avril 2025.

De nombreux autres arrêts maladie sont venus impacter le bon fonctionnement de l'antenne durant le courant de l'année 2024 : celui d'une éducatrice de janvier à avril 2024 (remplacement effectué) ; mais surtout deux arrêts longs (éducatrices) qui ont débuté respectivement en juillet et novembre 2024. Pour celui de juillet, trois travailleurs sociaux se sont succédé sur ce poste. Pour celui de novembre, nous n'avons pu effectuer de remplacement faute de candidats au profil adapté. Nous veillons à la continuité des

mesures et pallions ces absences faute de remplacement possible. La surcharge de travail impacte forcément le restant de l'équipe et également la chef de service. Au vu de la situation il est difficile de maintenir le quota des effectifs par travailleurs sociaux car il n'est pas possible d'attribuer de nouvelles mesures à des éducateurs absents. Sans compter que cela a des incidences également sur la liste d'attente qui est déjà élevée. C'est tout le fonctionnement du service qui en est déséquilibré malgré l'investissement supplémentaire de chacun.

Antenne d'Orange :

Une éducatrice a été absente pour maladie puis a repris à mi-temps thérapeutique durant 3 mois. Deux éducatrices sont en congés parentaux à temps partiels : une à 0.10 ETP et l'autre à 0.20 ETP

Antenne Sud Vaucluse

Nous avons accusé plusieurs départs volontaires au nombre de 3 et d'un départ à la retraite en février de la psychologue. Elle a été remplacée en avril par une psychologue d'Orange. Les éducateurs sont partis durant la période de juillet à septembre. Nous avons dû activer la recherche de candidature et se mettre rapidement disponible pour les entretiens durant cette période estivale. Un contexte difficile pour recruter et une gestion de liste d'attente à 75 dont des situations dégradées et en risque de placement.

Nous avons pu dès octobre 2024 stabiliser l'équipe. Une création de poste sur l'antenne de cavillon a renforcé l'équipe du sud Vaucluse qui était en nombre de 7 référents à 8 aujourd'hui. Ce poste est dédié à temps plein sur Pertuis c'est le choix que nous avons fait du fait de l'augmentation constante des mesures.

Cette création de poste avait pour objectif de réduire le nombre de mesure par référent qui est passé officiellement en juin de 28 à 24 mesures. Le service accompagne progressivement cette diminution de mesure au sein de l'équipe.

Cependant nous avons dû demander à l'équipe de maintenir les 28 mesures durant la période de juin à septembre en attente de nouveaux référents. Il convient de préciser que le cadre s'est retrouvé à gérer les mesures attribuées de 3 personnes manquantes ainsi que la liste d'attente de 75 mesures.

Le TP étant informé de cette situation ainsi que les partenaires du territoire permettant de réduire les impacts sur les familles. Ainsi les Edès ont pris en compte nos difficultés pour des familles confrontées par des tensions interne et ayant des petits enfants à missionner la PMI et des travailleurs sociaux vielle.

Conclusion :

C'est une année qui s'est accompagnée d'un turnover important. Il a fallu accompagner par un travail de ressource humaine et de management pour tenir un équilibre dans le fonctionnement.

Les activités collectives ont dû se décaler dans le temps pour leurs réalisations. C'est seulement en novembre 2024 que trois actions ont pu se réaliser.

L'atelier "du Poupon à la poupée" (*voir plus haut*) est un travail collectif qui a donné lieu à une restitution devant les familles, et des membres de l'équipe. L'épidémie de grippe n'a pas permis la présence de l'ensemble des parents, mais les fratries des enfants concernées étaient pour partie présents.

Formations sur PDC

Catégorie Socio Professionnelle	Intitulé	Heures
Comptable	GRH – Atelier paramétrage de paie 2024 - EIG	7
Educatif	Génogramme et autres objets flottants – SCOP la Durance	336
Educatif + administratif	Les écrits professionnels	98
Educatif + administratif	Sauveteurs Secouristes du Travail	98
Educatif	Prostitution des mineurs	140
Administratif	16 Techniques de gestion du stress	56
Educatif + psychologue	Violence conjugale et familiale. Agressions sexuelles	214
Administratif	Excel – Fonctionnalités avancées	70
TOTAL		1 019

Formations financées avec budget du service

Catégorie Socio Professionnelle	Intitulé	Heures
Direction	CAFDES – Bloc Financier - IMF	105
Educatif (en distanciel)	44 ^{ème} assises nationales du CNAEMO – Parentalités et protection de l'enfance entre croisement et opposition	21
Psychologue	Clinique de l'enfant en psychanalyse (en distanciel)	12
Educatif	L'accompagnement en milieu ouvert de demain – Entre adaptation et créativité – CNAEMO	7
Educatif	Quand la guerre fait rage : offrir aux enfants une enfance libérée – SCOP la Durance	7
TOTAL		152

Formations gratuites

Catégorie Socio Professionnelle	Intitulé	Heures
Educatif	Formation à l'évaluation en protection de l'enfance – Conseil départemental	182
Educatif	Journées interprofessionnelles sur l'enfant et le sport – SOS Avocats d'enfants	18
Educatif	Les violences sexuelles sur les jeunes et les enfants, et si on apprenait à accueillir la parole – Planning familial	21
TOTAL		221

III.2.2. NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES (FEI ET FEIG)

Une fiche d'incident (antenne de Carpentras) et deux fiches événement indésirable (antenne d'Avignon et d'Orange). La mère de famille a été reçue par la directrice (Avignon), un courrier de recadrage a été adressé au père de famille (Orange).

Concernant l'Antenne d'Orange, nous avons dénombré 3 événements indésirables cette année. Pour chacune, le ou la référente éducative concerné(e) a constitué les fiches de recueil prévue dans la procédure de traitement en interne et en externe. La cheffe de service a également été à l'origine d'une fiche particulière pour des faits la concernant directement.

Il est à souligner qu'une cellule de crise a été déclenchée en janvier dernier avec intervention du psychologue du travail sur l'antenne à la suite de l'agression verbale et physique d'une mère de famille à l'encontre de l'ensemble du personnel. Pendant quelques heures, les professionnels ont été dans l'impossibilité de sortir des locaux car la mère de famille insultait et menaçait avec une arme blanche devant le service les référents éducatifs. Un traitement collectif du traumatisme et une contenance managériale ont dû être déployés pour contenir l'équipe et gérer la situation.

III.2.3. TAUX D'OCCUPATION

			Suivis	Var°
Présents au 1er Janvier	753	2018	1159	
		2019	1134	-2%
Entrées dans l'année	445	2020	1105	-2,56%
Sorties dans l'année	454	2021	1182	6,97%
		2022	1181	-0,08%
		2023	1170	-0,93%
Présents au 31 Décembre	744	2024	1198	2,39%
Total des suivis	1198	Moy.	1161	

Nous constatons une relative stabilité sur les trois dernières années en matière de taux d'occupation.

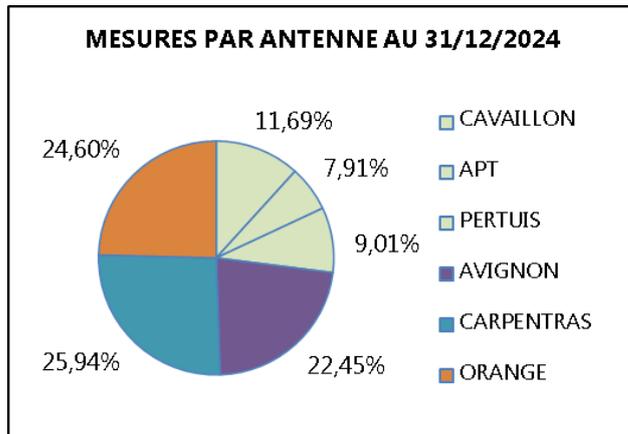
III.2.4. STATISTIQUES (TABLEAU D'ACTIVITÉ)

Activité en nombre de jours

	Prévisions	Réalisations	Ecart Nbr/Jrs	%
2020	275 940	261 443	-14 497	-5,25%
2021	275 940	269 019	-6 921	-2,51%
2022	275 940	268 339	-7 601	-2,75%
2023	275 940	269 579	-6 361	-2,31%
2024	275 940	272 120	-3 820	-1,38%

Nous avons réduit en 4 ans significativement l'écart entre notre activité prévisionnelle et celle réalisée. Au regard des besoins sur le territoire nous nous sommes employés à augmenter autant que possible notre taux d'occupation en réduisant les délais d'attribution et en actant des préconisations de sortie de mesures étoffées et concertées avec le partenariat territorial.

Répartition des mesures au 31/12/2024



Nous remarquons une proportion de répartition sensiblement identique des mesures sur le territoire. Il est à noter un léger retrait de l'antenne d'Avignon compte tenu du nombre de professionnels affecté à ce territoire.

Nombre de mineurs par famille

	Familles	Mineurs	Moyenne
2021	808	1 182	1,46
2022	750	1 181	1,57
2023	784	1 170	1,49
2024	781	1 198	1,53
Moy.	781	1 183	1,51

A noter que malgré une moyenne de 1,51, nous constatons dans notre pratique que dans le cas de fratrie le nombre d'enfants est souvent important (pouvant aller jusqu'à six), ce qui demande de travailler en binôme sur certaines situations. Cela demande une organisation particulière du service pour permettre de positionner un référent pour chaque mineur et une vigilance managériale pour rester cohérent dans l'accompagnement éducatif.

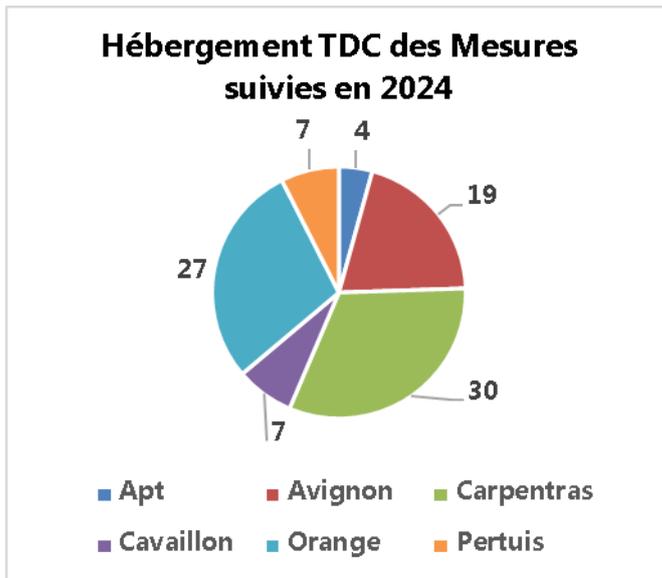
Hébergement des mineurs au 31/12/2024

Hébergement	2024	%	2023	2022	2021	2020	2019
Les deux parents	125	17%	100	100	129	141	125
Mère seule	312	42%	291	329	326	354	345
Père seul	80	11%	114	96	96	70	66
Parent avec conjoint	109	15%	125	129	134	91	123
Garde alternée	43	6%	44	40			
Famille élargie	4	1%	3	5	3	53	
TDC	65	9%	70	58	50	13	64
Etablissement	3	0%	6	3	1	2	2
Autonome	1	0%					
Autres*	2	0%		2	1		3
Total	744		753	762	740	724	728

Les familles monoparentales continuent d'être la composition familiale la plus fréquente dans nos accompagnements éducatifs et notamment la situation de mère isolée avec 42 % comptabilisées.

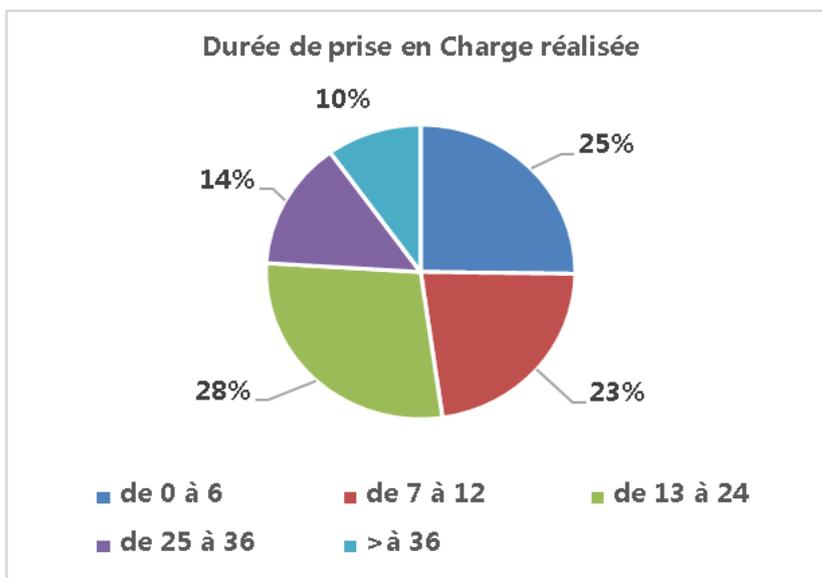
Le nombre de Tiers Digne de Confiance est également à prendre en considération, même s'il n'est pas le plus élevé, il demeure sensible. Il est à noter que dans ces cas de figure, notre intervention est multipliée et complexe car nous travaillons non seulement avec les TDC mais aussi avec les parents dans la plupart de ces situations. Le service gère la reprise de lien parents /enfants.

Hébergement TDC Mesures suivies 2024



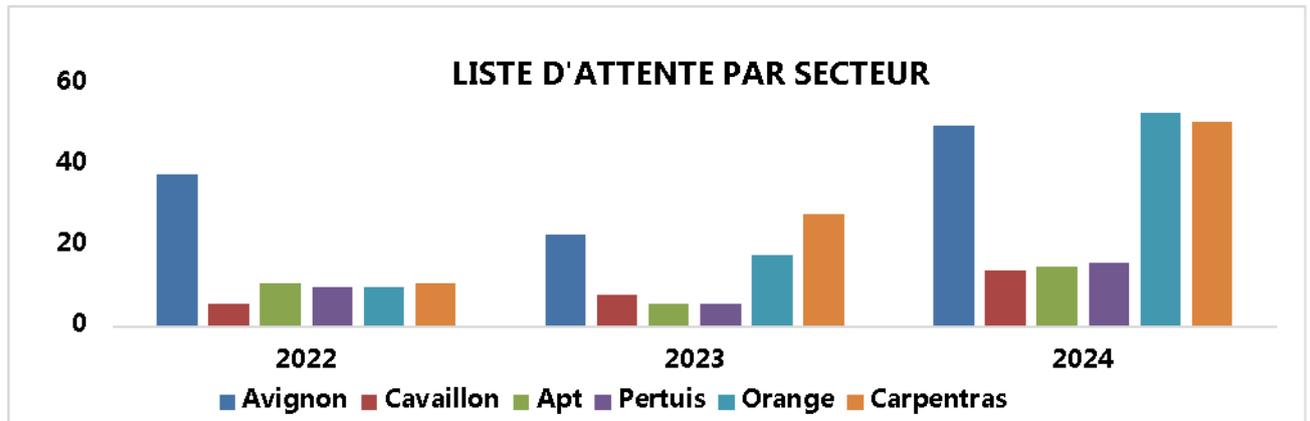
C'est sur le secteur de Carpentras que nous notons le plus grand nombre d'hébergements TDC et également dans la durée

Durée de prise en charge en mois



Nous remarquons que la durée moyenne de prise en charge la plus répandue se trouve être entre 13 à 24 mois. Seul 10 % des mesures excèdent 36 mois (3 ans). 90 % des mesures AEMO ont une durée inférieure ou égale à 3 ans. Il est à noter que la temporalité administrative d'attribution d'une mesure et la temporalité effective du travail éducatif est différente.

Liste d'attente tous secteurs par antenne et moyenne par antenne



Une évolution de la liste d'attente très fluctuante sur trois années peut être soulignée. Ces écarts nous paraissent devoir être mis en lien avec les fonctionnements des TPE et les changements opérés des juges des enfants sur les divers territoires. La montée exponentielle par exemple sur le secteur du TPE de Carpentras en 2024, correspond avec la reprise d'un magistrat jusqu'alors non remplacé sur la juridiction. Les audiences pour instauration AEMO ont alors pu reprendre à la normale.

Sur le secteur de Carpentras, la liste d'attente a connu une augmentation qui tend à se confirmer à la hausse en fin d'année 2024.

Nous constatons une durée d'attente aussi importante sur le Sud Vaucluse, Pertuis est en tête suivi d'Apt sur le nombre de mesure en attente d'attribution. Nous avons désormais deux postes et demi sur les deux communes dont un poste d'éducatrice spécialisée qui a été créé en 2024.

Il est à relever que la création d'un ETP poste éducatif acté par le CD en fin juin dernier et ce, à moyens constants, sur chaque antenne AEMO du service, n'a pas permis une réduction notable de la liste d'attente globale du service.

Durée moyenne d'attente en jours avant prise en charge

	NBRE	Durée d'attente en jours	
		moyenne	maximum
AVIGNON	98	148	297
CARPENTRAS	119	89	243
ORANGE	113	119	568
CAVAILLON	41	202	367
PERTUIS	45	156	299
APT	29	122	189

Alors que Cavaillon, Avignon et Pertuis sont les trois secteurs où la moyenne d'attente est la plus élevée, le maximum de jours en différés a été atteint sur Orange. Cela peut s'expliquer par des arrivées de situations de très jeunes enfants (moins de deux ans) qui au cours de l'année ce sont présentées sur ce secteur et ont obligés à revoir les ordres d'attribution.

A Carpentras, la moyenne d'attente en jours avant la prise en charge a été relativement basse en 2024 par rapport aux autres antennes AEMO. Mais il faut considérer que l'attente si faible, soit-elle, entraîne toujours une dégradation des situations qui ne sont pas exercées rapidement, on ne peut donc estimer que cela est satisfaisant.

III.2.5. ENTRÉES ET SORTIES – PPE (DURÉE...)

Flux sur l'année 2024

	Entrées	Sorties	Flux*
2020	377	381	0,99
2021	458	442	1,04
2022	441	419	1,05
2023	408	417	0,98
2024	445	454	0,98
Moy.	426	423	1,01

On remarque un équilibre entre entrées et sorties de mesures.

	TJ Avignon			TJ Carpentras			TJ Autre Juridiction				
	Entrées	Sorties	Flux*	Entrées	Sorties	Flux*	Entrées	Sorties	Flux*		
2020	170	172	0,99	2020	207	209	0,99				
2021	232	222	1,05	2021	226	220	1,03				
2022	252	197	1,28	2022	189	222	0,85				
2023	154	202	0,76	2023	248	212	1,17	2023	6	3	2,00
2024	219	209	1,05	2024	217	244	0,89	2024	9	1	9,00
Moy.	205	200	1,02	Moy.	217	221	0,98	Moy.	8	2	3,75

Cette année nous constatons un taux de roulement important sur le secteur Nord-Vaucluse (Carpentras). En effet, les sorties ont été plus importantes que les entrées.

Age et sexe à la prise en charge

Ages	Garçons	Filles	Total	%
0 à 5	43	52	95	21,35%
6 à 9	73	47	120	26,97%
10 à 12	53	34	87	19,55%
13 à 15	56	50	106	23,82%
16 à 18	19	18	37	8,31%
Total	244	201	445	
				100%

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	moyenne
0 à 5 ans	23%	25%	20%	25%	21%	21%	22%
6 à 9 ans	22%	25%	25%	25%	26%	27%	25%
10 à 12 ans	24%	21%	25%	21%	21%	20%	22%
13 à 15 ans	21%	18%	23%	21%	22%	24%	22%
16 à 18 ans	11%	11%	7%	7%	10%	8%	9%

La tranche d'âge des 16/ 18 ans représentent 8 % en 2024 des jeunes suivis en AEMO.

Les enfants de 0 à 12 ans sont majoritaires par rapport aux enfants qui entrent dans l'adolescence et jeunes adultes : 302 contre 143, pratiquement le double. Ce qui tendrait à montrer que lorsque les problématiques sont repérées précocement, cela engendre moins de suivis à l'adolescence.

Les problèmes repérés par l'éducation nationale ont fortement augmenté du fait des IP motivées souvent par l'absentéisme liée à cette tranche d'âge (10 à 18 ans). Or tout porte à penser que ces jeunes scolarisés au collège et au lycée sont en difficultés sur différents aspects : comportement et conduite à risque autour de l'addiction aux jeux, violence, souffrance psychologique.

Ce type de prise en charge nécessite une grande pluridisciplinarité pour le suivi d'un jeune et un maillage indispensable à l'échelle locale. La connaissance des associations ainsi que des dispositifs spécialisés sont des réponses adaptées aux situations. Un dispositif autour du jeune est de ce fait coordonné autour du parcours du jeune.

Ages	Garçons	Filles	Total	%
0 à 5	43	52	95	21,35%
6 à 9	73	47	120	26,97%
10 à 12	53	34	87	19,55%
13 à 15	56	50	106	23,82%
16 à 18	19	18	37	8,31%
Total	244	201	445	
				100%

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	moyenne
0 à 5 ans	23%	25%	20%	25%	21%	21%	22%
6 à 9 ans	22%	25%	25%	25%	26%	27%	25%
10 à 12 ans	24%	21%	25%	21%	21%	20%	22%
13 à 15 ans	21%	18%	23%	21%	22%	24%	22%
16 à 18 ans	11%	11%	7%	7%	10%	8%	9%

L'écart entre garçons et filles dans les prises en charge demeure peu significatif.

Motifs à l'Entrée

Motif Entrée		2024	%	2023	2022	2021	2020	moyenne
Comportement questionnant des parents (Difficultés éducatives, incapacités)	①	258	58%	55%	59%	52%	60%	57%
Parents directement responsables (Mauvais traitements, incestes, carences graves)	②	85	19%	15%	10%	15%	10%	14%
Comportement du mineur	③	65	15%	17%	25%	18%	21%	19%
Accompagnement éducatif	④	2	0%	0%	1%	6%	6%	3%
Retour de placement	⑤	35	8%	14%	5%	9%	3%	8%
Total		445						

① Autre Carences éducatives Conflit familial Conflit parental Délinquance parents Diff insert. Prof parent Handicap parents Incarcération parent Précarité sociale et économique Prostitution parents Sans domicile fixe Séparation de parents Toxico parents Trouble du comportement parents Trouble psy parents
--

③ Délinquance enfant Difficulté insert prof enfant Difficultés scolaires Errance Handicap enfants Incarcération enfant Prostitution enfants Toxico enfant Trouble comportement enfant Trouble psy enfant
--

④ Parentalité précoce

② Agression sexuelle Mauvais traitement Violence sur enfants (physique et/ou psychologique) Violences conjugales
--

⑤ Restitution enfant

Durée de prise en charge des sorties

mois	2024	Var	2023	2022	2021	moyenne
de 0 à 6	47	10%	15%	16%	10%	15%
de 7 à 12	114	25%	21%	23%	19%	24%
de 13 à 24	159	35%	37%	36%	34%	32%
de 25 à 36	74	16%	12%	11%	19%	14%
>à 36	60	13%	15%	14%	18%	16%
Total	454					

Motifs des sorties

Motif Sortie		2023	%	2022	2021	2020	2019	moyenne
Fin de mesure	①	240	52,86%	51%	55%	52%	59%	54%
Non collaboration ayant entraîné la fin de mesure	②	43	9,47%	5%	5%	4%	4%	5%
Placement	③	90	19,82%	26%	15%	18%	14%	19%
OPP			0,00%	1%	5%			2%
Transformation d'une mesure AEMO en AED			0,00%			1%		0%
Transformation en mesure pénale de milieu ouvert	④	4	0,88%			2%		1%
Transformation en mesure pénale de placement	⑤							
Majorité	⑥	30	6,61%	6%	4%	7%	12%	7%
Déménagement avec fin de mesure	⑦	11	2,42%			1%	1%	1%
Déménagement avec AEMO	⑧	35	7,71%	8%	14%	14%	11%	11%
Autres *	⑨	1	0,22%	1%				
Total		454						

① Famille sans mesure éducative
② Fin prise en charge (pas de travail possible)
③ Foyer mater, IME, ITEP, Lieu de vie, Placement familial ASE, Placement familial ADVSEA, Sapsad, TDC, Ets ADVSEA, Ets ASE, Ets autre asso
④ suivi PJJ
⑤ CEF, CER

⑥ Autonomie (majorité)
⑦ Départ volontaire
⑧ AEMO autre asso, famille avec AEMO, AEMO ASE, AED
⑨ Décès

Près de 53 % des mesures AEMO se terminent avec une sortie du dispositif de protection de l'enfance, proportion qui demeure majoritaire. Le second chiffre à relever est celui des mesures AEMO pour orientation placement (placement à Domicile ou extérieur) qui représente près de 20 % des situations. Cette proportion peut s'expliquer avec diverses hypothèses, l'absence de pallier intermédiaire dans le dispositif de protection de l'enfance en Vaucluse entre AEMO et placement, la dégradation des situations orientées en AEMO et aggravées avec le délai d'attente, les conditions d'évaluation de la situation et les erreurs potentielles d'aiguillage en dispositif AEMO, ainsi que les décisions de justice parfois en dysharmonie avec les préconisations des services.

La transformation des AEMO en AED est pratiquement inexistante. Cela peut s'expliquer par la réticence des familles à poursuivre un accompagnement par le biais du SDAS qui dans la plupart des cas a réalisé l'évaluation ayant conduit à la mesure d'AEMO.

De plus, les familles à qui la mesure en assistance éducative s'est imposée et qui a été contrainte dans le cadre de la protection de l'enfance, sont peu enclines en majorité à poursuivre un accompagnement éducatif quel qu'il soit. D'autre part, cette orientation peut s'avérer inadaptée à la réalité de la situation familiale.

Dans notre pratique, nous pouvons constater que les familles pensent échapper à la mesure d'assistance éducative en changeant de département, ce qui vient expliquer en partie le chiffre de 11 % de moyenne.

III.3. ÉLÉMENTS QUALITATIFS

III.3.1. ANALYSE DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

Dans le cadre du zoom sur le parcours en AEMO, et au regard protéiforme des accompagnements possibles, le choix est fait ici, pour plus de lisibilité, de présenter la situation d'un mineur, de sa famille et de son parcours jusqu'à sa majorité dans le cadre de la mesure exercée.

Anamnèse :

En amont de la mesure AEMO avait ordonné une Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative en mars 2022 faisant état de ruptures et de déracinement de A.H. durant l'enfance.

A.H a grandi auprès de sa mère sans son père. Il a de surcroît été exposé à de la violence conjugale dont sa mère était victime de la part de son compagnon d'alors.

L'ensemble des facteurs ont conduit à abimer la relation mère/fils mais ont également conduit à générer des problèmes de comportement de la part de A.H au collège.

La juge ordonne la mesure en février 2023 pour une durée de 1 an.

Démarrage et exercice de la mesure :

La mesure démarre en juin 2023 soit 3 mois après.

A.H n'est pas demandeur de cette mesure. L'objectif de celle-ci étant de faire tiers et de retisser un lien sûr départi de tension dans la relation mère/enfant. De revisiter l'histoire familiale et de permettre à A.H de réinvestir le champs scolaire et limitant l'absentéisme, et en comprenant les enjeux et également d'aider madame à tenir sa posture via de la guidance parentale.

Pour cela les rencontres avec le référent éducatif du service, A.H, et l'établissement scolaire, sa famille se faisaient mensuellement pour les rencontres physiques, et par téléphone au besoin, ce qui favorise les échanges lorsqu'il y a une question ou une information à donner au fil de l'eau. Ce fonctionnement, habituel dans l'exercice des mesures AEMO a permis de travailler les objectifs visés dans le cadre de l'accompagnement de A.H :

- Remobilisation scolaire passant par une réduction drastique de l'absentéisme et passage en terminale
- Une reprise de lien apaisée permettant des échanges autour de projets communs entre la mère et le fils concernant des temps de loisirs et de vacances.
- La verbalisation de chacun de mots d'affection et de fierté à l'endroit de l'autre.
- La prise de connaissance de l'histoire familiale pour A.H ce qui a permis une meilleure compréhension de sa propre place au sein de cette histoire.

Fin de la mesure et projections :

A l'orée de la majorité de A.H, le service observe que le lycée est très contenant et présent auprès d'A.H Madame H. a pu construire une relation avec son fils sécurisante.

Ce dernier a pu mettre du sens sur son histoire difficile émotionnellement (séparation pendant plusieurs années avec sa mère) liée à celle de cette dernière (parcours de vie aussi parsemé de déracinements et de séparations).

A.H apparaît heureux dans sa relation avec elle et le verbalise. Les éléments d'inquiétude relevés lors de la première audience et lors du renouvellement ne sont plus présents et son orientation scolaire et professionnelle bien engagées. Sa formation lui plaît et le dynamise aujourd'hui. Il parle de continuer ses études pour pouvoir créer sa propre entreprise dans le domaine du commerce.

Lors de notre réunion d'échéance, après l'exposé de la situation par la référente, nous avons préconisé une mainlevée anticipée.

A l'audience du 28/02 la juge des enfants a suivi nos préconisations et a ordonné une mainlevée.

Éléments d'analyse de l'exercice de la mesure :

Les démarrages tardifs à plus de trois mois après l'ordonnancement de la mesure est récurrent dans nos accompagnements du fait de l'embolisation des dispositifs de protection de l'enfance. Cela peut parfois générer de l'incompréhension, des tensions et ou du rejet de la part des familles, qui sont contraintes à une mesure de protection et se voient mettre en liste d'attente.

Cela a un impact dans la mise en exercice de la mesure. En effet par le biais de ces démarrages tardifs les histoires et parcours des jeunes et de leurs familles ne correspondent parfois plus aux récits déroulés dans les jugements ou les rapports d'investigations. Et parfois, comme dans la situation décrite plus haut la famille commencent à trouver ses solutions de fonctionnement avant même que nous exerçons la mesure.

L'accompagnement de A.H décrit ci-dessus illustre le travail auprès d'une adolescent de 15 ans 1/2 et de sa famille recomposée dans le cadre d'un démarrage trois mois après l'ordonnancement de la mesure. Avec les effets décrits à savoir que l'adolescente et sa mère avaient déjà puisé dans leurs compétences réciproque pour modifier leurs modes d'entrée en relation. Nonobstant le travail entamé l'intervention de la référente a permis de travailler les objectifs susvisés.

Il est à noter que le référent de la mesure ajuste au fil de l'eau ses rencontres avec les familles et les rencontres peuvent être plus fréquentes.

Au-delà des rencontres le travail se fait également en collectif. Ainsi, le référent échange avec la psychologue sur service afin de porter un regard clinique sur la situation mais s'appuie également sur le chef de service afin de ne pas être isolé dans l'accompagnement. In fine c'est dans le cadre de la réunion d'échéance avec l'ensemble des référents que les préconisations sont définies. Cette croisée des regards prévient toute situation d'isolement dans la prise de décision.

L'écrit est l'outil indispensable. L'usage des différentes matrices, note d'information, rapport d'échéance, fiche de continuité de prise en charge et fiche chrono, jalonnent l'accompagnement et permet une trace de l'accompagnement sur plusieurs mois permettant le passage de relais au sein de l'équipe en cas d'absence

L'exercice des mesures présente un caractère multiple. Chaque mesure est unique et oblige à réfléchir un modus operandi spécifique. Et ce modus operandi ne peut être le fruit d'une seule personne.

III.3.2. ANALYSE DES ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS

Proposition de préambule pour introduire la notion de collectif en AEMO et inscription dans l'activité :

« Outil de travail au même titre que l'entretien individuel, l'action collective est une modalité complémentaire d'exercice de la mesure qui doit faire partie intégrante d'une palette d'interventions possibles.

Bien que l'approche collective n'aille pas de soi en AEMO, les modalités d'intervention étant plutôt centrées sur la dimension individuelle et intrafamiliale ces actions génèrent cependant un bénéfice indéniable.

La relation de confiance service AEMO/famille peut s'en trouver approfondie. Le cadre de l'aide contrainte atténuée. De même, des espaces d'expression collective permettent aux personnes de se sentir moins seules face aux difficultés et de trouver le soutien d'un groupe de pairs, discours parfois plus audible que ceux tenus par les professionnels »

En effet la relation asymétrique qui lie le référent à la famille peut engendrer une perte de sens des conseils prodigués, quant à l'inverse, les retours d'expérience, à l'instar des aidants familiaux dans le médico-social, permettent de considérer l'autre dans son altérité.

Les actions collectives sont des supports facilitant la rencontre et l'échange avec l'enfant, l'adolescent et les parents. Elles permettent de leur consacrer un temps différent de l'entretien individuel, quand le face à face est parfois difficile. Le mode projet collectif amène aussi l'équipe éducative à se mobiliser sur un projet commun de nature à vitaliser la dynamique de l'équipe (créativité, échange de pratiques, observations croisées...).

La mission d'aide et de conseil dans un cadre contraint pose inévitablement la question de comment favoriser le pouvoir d'agir dans ce cadre d'intervention si particulier. Les actions collectives peuvent être un élément de réponse, en changeant la modalité d'intervention et être dans « le faire » qui rééquilibre et réintroduit une horizontalité dans la relation duale. Les actions collectives par le biais de médias divers permettent une entrée en relation sur d'autres modes opératoires. Cela peut également être un gain de

temps dans l'accompagnement éducatif. Dans la mesure où l'on ne pourra pas changer les moyens et les modalités en termes de contraintes de temps lié à la charge de travail et au nombre de suivis des référents éducatifs, les professionnels se doivent de trouver des innovations dans la pratique.

Avignon : Café débat TDC

Compte tenu du nombre croissant de situations accompagnées dans le cadre d'un placement TDC (21 enfants pris en charge sous cette modalité au lancement de l'action) ainsi que des particularités que nécessitent ce type de prise en charge et de la multiplicité des temps de rencontres familiaux, il nous est apparu pertinent de déployer un espace ressource destiné à ce public.

A partir de septembre 2023, nous avons proposé aux Tiers Digne de Confiance accompagnés par notre antenne, de se rencontrer autour d'un café, pour échanger, se questionner animés par une éducatrice et la psychologue de l'antenne d'Avignon. Cette proposition faisait suite aux échanges que nous avons eu avec différents TDCs et aux difficultés que nous pouvions percevoir dans leur positionnement vis à vis des parents des enfants qu'ils accueillent.

Déroulement et problématiques

Neuf séances ont été proposées entre septembre 2023 et janvier 2025. La première rencontre a été supervisée par le chef de service afin de présenter l'intervention et reposer le cadre juridique du statut de TDC. Par la suite les café-débats se sont déroulés systématiquement en la présence de l'éducatrice et de la psychologue. Chaque séance a été investie par les TDCs, le nombre pouvant varier entre 2 à 9 personnes, principalement des femmes.

Différents sujets ont été abordés :

- Le cadre de la Loi : Les missions, les droits des TDC, et les attentes qu'ils peuvent avoir envers le service d'AEMO ;
- La différence entre TDC nommé par le Juge des Enfants et TDC nommé par le juge aux affaires familiales.
- La relation aux parents de l'enfant confié : Comment faire exister le parent auprès de l'enfant ? Échange sur les relations que les TDCs entretiennent avec les parents des enfants qui leur sont confiés, aux vues de la responsabilité qui leur incombe ; Les obligations de respect du cadre légal en matière de DVH.
- La relation aux enfants confiés : Echange sur la relation particulière qui se noue avec les enfants accueillis, sur la problématique adolescente, la gestion du quotidien et les différentes prises en charge.
- La place du TDC : Echange autour des temps libres que les TDCs ont besoin de s'accorder en dehors de la garde des enfants qui leur sont confiés. Et par extension de la difficulté à trouver des lieux de répit. Comment prendre en compte son projet de vie personnel en tant que TDC, tout en tenant compte du bien-être de l'enfant qui nous est confié ?

Éléments d'analyse :

Au-delà des différents sujets abordés, les TDCs se sont régulièrement confiés sur les propres histoires personnelles en tant que parent, et aussi sur la difficulté de leur relation avec leur propre enfant. Cet espace a permis à chacun des TDCs de se rendre compte qu'il n'était pas seul dans cette situation, venant ainsi les rassurer. Ils ont pu évoquer la manière dont ils se sont retrouvés dans cette place de TDCs, catapultés dans ce rôle sans avoir pu l'anticiper ni le préparer, et souvent pour palier à un placement hors de la cellule familiale.

De plus, ce lieu semble leur avoir permis un échange entre pairs : ils se sont autorisés avec beaucoup de bienveillance à faire des retours aux autres participants. Ils ont comparé leurs propres histoires et leurs parcours, ainsi que se soutenir dans l'expression de leur vécu personnel.

Mais encore, en s'autorisant à participer à ce temps, ils ont montré combien maintenant ils faisaient confiance au service, ne se sentant pas jugés, ni évalués. Ils se sont sentis entendus, pris en compte et considérés au-delà de la seule mission d'accueil de l'enfant.

Aujourd'hui, cet espace a pris fin non pas à la demande des participants, mais aux vues de la baisse du nombre de TDCs accompagnés. Il est à noter que lors du bilan les participants étaient déçus de l'arrêt, et ont pu exprimer que c'était un lieu qui leur appartenait, leur permettant de faire une pause dans le quotidien et de prendre du recul avec ce qu'ils traversaient. Ils ont réussi à différencier cet espace proposé de l'entretien éducatif tel que proposé dans la mesure AEMO.

Également, il est à souligner qu'un certain nombre des TDCs rencontrés, continuent leur statut dans un cadre relevant du Juge aux Affaires Familiales (ayant conduit à la clôture du dossier en AE), d'autres demeurent nommés par le Juge des Enfants sans mesure éducative, les éléments de danger ayant été écartés par le service, tandis que pour les situations restantes, elles le sont au titre de la nécessité du maintien d'une aide judiciaire à l'endroit tant des détenteurs de l'autorité parentale que des TDCs.

Week-end « adolescentes »

Déroulé de l'action collective

Dans le cadre du suivi des mesures éducatives en AEMO, les rencontres collectives avec les mineurs sont parfois difficiles à organiser. C'est pourquoi, nous avons proposé un séjour afin d'observer et d'échanger sur les problématiques rencontrées par les jeunes filles. En effet, nous avons pu repérer des problématiques communes au sein de différentes familles accompagnées par l'antenne, comme le fait d'appartenir à une fratrie et de jouer le rôle de substitut parental, le fait d'être livrée à soi-même, sans pouvoir bénéficier d'un repère parental fiable, ou encore le manque d'ouverture vers l'extérieur et donc de lien social. Le départ s'est déroulé le 22 novembre 2024 dans l'après-midi, aux alentours de 17h, après le temps scolaire, avec un retour le dimanche en fin de journée.

A notre arrivée, un temps d'installation est prévu pour que chaque adolescente puisse se poser, se repérer, et découvrir l'environnement à son rythme. Le repas du soir s'est organisé avec une commande de pizzas. Des jeux de société proposés pour que chacune puisse faire connaissance et trouver sa place au sein du groupe.

La journée de samedi, un groupe est allé faire les courses. Une sortie pour visiter le village est proposée. Les moments de repas sont préparés et partagés en commun. Des temps de discussion et d'échanges entre les adolescentes organisés afin que chacune puisse avoir la possibilité de confronter son histoire et les difficultés rencontrées. Nous avons organisé une balade/randonnée le samedi après-midi. Pour la soirée, une sortie au restaurant a été programmée, et s'est finie autour d'un brasero.

Le dimanche, le temps est organisé entre la préparation des affaires, le rangement et le nettoyage du logement.

Objectifs visés

- Observer la gestion du quotidien des adolescentes.
- Favoriser la réflexion des adolescentes sur leur vécu quotidien et les aider à mettre des mots sur leurs ressentis, leurs émotions.
- Encourager et renforcer l'autonomie, la socialisation et la responsabilisation des adolescentes afin de les valoriser et les aider à s'épanouir. Les accompagner dans un groupe de pairs.
- Accompagner les adolescentes à se distancier du vécu familial.
- Créer des moments de partage.
- Encourager l'esprit de découverte de l'environnement et le respecter.

Réflexions diverses autour de l'action

La durée du séjour éducatif sur deux jours, a permis de bénéficier d'un temps d'observation plus long, favorisant ainsi, la découverte des compétences de chacune sur les temps du quotidien. L'idée étant également de pouvoir accompagner ces adolescentes, très souvent parentifiées, à se recentrer dans un rôle et des préoccupations avec leurs âges.

Le fait de partir deux jours a favorisé également d'avoir davantage de temps pour créer un climat de confiance au sein du groupe et aborder des problématiques liées à l'adolescence (fréquentations et relations amicales, amoureuses, intimité, sexualité, rapport au corps, relation aux parents, question identitaire, projets de vie, etc.). Cela permet également aux jeunes filles de créer un lien différent avec les référents éducatifs, ce qui pourrait favoriser la relation pour la suite de la prise en charge. L'accompagnement des adolescentes vers l'extérieur leur permettant de sortir de leur quotidien et de découvrir de nouvelles expériences, hors de la sphère familiale.

De plus, la composition de ce groupe visait à permettre un temps d'échange convivial.

Lien avec les familles et évaluation

A l'issue du séjour, nous rendrons compte du travail éducatif effectué auprès des familles par un bilan général ainsi qu'individualisé.

L'importance du bilan individualisé permettra d'évaluer les objectifs de départ et faire le lien avec les problématiques de chacune des situations familiales.

Des groupes de paroles ont été mis en place par la suite, afin que les familles puissent continuer à se rencontrer et échanger ensemble sur les apports et/ou limites de cette expérience.

Actions collectives Sud-Vaucluse

L'action collective a débuté tardivement du fait de trois points importants :

- Un Financement octroyé en juin,
- Les problèmes de ressources humaines et une file active maintenue à 28 mesures depuis juin 2024 par référents
- Des actions collectives réalisées sous forme d'ateliers en 2024. Les projets ont été élaborés et réalisés par l'équipe en fonction des problématiques des enfants.

Ainsi plusieurs actions ont pu se mener dans la régularité lors des ateliers du mercredis et les petites vacances. Des groupes constitués de 3 à 8 enfants.

La constitution des groupes a été pensée en lien avec les problématiques individuelles mais aussi en lien avec les tranches d'âge afin de permettre l'homogénéité des groupes. 2 actions collectives ont été ainsi menées :

Sortie à la ferme pédagogique de l'oiselet à Sarrians pour un groupe mixte de 6 enfants de 5 à 7 ans.

Cette sortie à visée ludo-éducative a permis pour certains enfants un premier contact avec des animaux dans une activité positive de soin en les nourrissant notamment. Ce temps a permis aux travailleurs sociaux d'observer les interactions au sein du groupe en fonction des problématiques de chacun des enfants.

Atelier du poupon à la poupée à Cavaillon pour un groupe de 3 filles de 8 à 10 ans :

Bénéficiaires pressentis : problématique(s) visée(s) : violences intra familiales et difficultés scolaires

Rythmicité de l'action :

- Sur combien de séance(s) : 2 + une restitution de l'action aux parents
- Fréquence des séance(s) : mensuelle

Période de réalisation :

Novembre et décembre

Partenaires / acteurs mobilisés :

Centre sociaux et Maison pour tous de Cavaillon.

L'objectif de cet atelier en deux séances plus une séance de restitution était de créer une saynète dont le sujet était à la main des trois fillettes. Nous ne voulions pas orienter le sujet de l'atelier et nous avons fait le choix de laisser les filles choisir de quoi aller parler les saynètes

Les trois jeunes filles évoquent, par l'intermédiaire de poupées, une situation de harcèlement ou d'exclusion qu'elle ont respectivement pu vivre du fait de leur "différence".

Ces séances devaient permettre :

- L'expression d'émotions réellement vécues
- Mobiliser les capacités d'imagination
- Re-narcissation à travers une action collective
- Permettre l'expression de l'empathie en considérant ce que l'autre peut vivre

Bilan / Evaluation :

Un outil commun est utilisé pour suivre les actions.

Un bilan des actions a pu se faire en présence des parents concernant l'action "Poupée" également en présence de la cheffe de service. Une demande des enfants et des parents est de pouvoir reconduire ce type d'action.

Analyse :

Le bénéfice de ces actions collectives est qu'elles soient transversales sur les autres lieux tels que Pertuis, Apt, Cavaillon et l'Isle sur la sorgue. L'équipe s'organise à élaborer ensemble un projet commun autour d'une même problématique repérée chez enfants.

Perspective 2025 :

Une dynamique est engagée au sein de l'équipe permettant de fédérer l'équipe autour d'un projet.

Développer le travail avec les partenaires de l'éducation populaire et associatifs afin de soutenir les parents à accéder aux structures durant les mercredis et vacances scolaires.

Ateliers d'Art thérapie, action collective transversale sur l'antenne AEMO d'Orange et le Service de Prévention Spécialisée Territorialisée du Nord Vaucluse :

Objectif : Permettre de développer l'offre de service tant pour le service de Prévention spécialisée territorialisée que pour le service AEMO :

- Favoriser l'émergence d'une culture commune de métier en protection de l'enfance.
- Développer le travail ensemble
- Décloisonner les actions des services
- Mieux se connaître entre professionnels
- Penser la notion de parcours du jeune ne protection de l'enfance.

Service de prévention :

- Déployer un nouvel outil d'approche des jeunes, étoffer les modalités de « l'allé vers » et de l'entrée en relation avec les bénéficiaires.
- Développer le champ d'action de la prévention spécialisée et le nombre de jeunes accompagnés.

AEMO :

- Doter le service AEMO d'une modalité d'approche collective des jeunes accompagnés.
- Développer la relation éducative et étoffer les modalités d'accompagnement sur un versant thérapeutique. (Au besoin voir détails de la plus-value apportée dans l'annexe au projet)

C'est la troisième année que cette action collective est reconduite avec d'une année sur l'autre un bilan dressé des actions réalisées avec les deux équipes et une évaluation pour permettre une amélioration en continue du dispositif.

La première année s'était réalisée avec l'accueil d'une stagiaire de dernière année Art thérapeute pendant 6 mois. La Seconde et troisième année avec l'emploi d'une Art thérapeute indépendante sur 6 mois également.

Ainsi, des groupes d'enfants, basés sur le principe du volontariat ont pu y participer sur des temps de vacances scolaires mais aussi des mercredis. La constitution des groupes s'est faite de façon collective par des temps d'échanges, à l'occasion de temps de réunions dédiés. Des groupes homogènes en proximité d'âge et des problématiques rencontrées ont pu être définis. Le repérage des besoins et de la pertinence de proposer « cette bulle » au mineur, point d'arrimage entre l'éducatif et le thérapeutique ont été les maîtres mots pour guider l'intervention.

Chaque séance, a fait l'objet d'un compte rendu au référent éducatif de l'enfant concerné afin de venir alimenter le travail d'accompagnement en cours.

Ainsi diverses problématiques ont pu être abordées différemment avec le média artistique ce qui n'aurait probablement pas pu être réalisé dans le cadre de l'accompagnement éducatif tel que nous avons l'habitude de le conduire.

- La rencontre et l'approche des relations fraternelles hors de la quotidienneté. Amorce de désamorçage de rivalité.
- Valorisation de la place de chacun, la place au sein de la famille par l'interaction et l'entrée en relation différente avec l'altérité de l'autre.
- Travail sur l'individuation de chacun par l'approche groupale.
- Par l'approche sensible du beau, travail sur l'estime de soi de l'enfant, rencontre avec sa propre altérité.
- Appréhension du lâcher prise à travers la découverte de la matière sans attente, ni commande d'une production artistique esthétique.
- Là où les mots font défauts pour certains, expression des émotions permises différemment.
- A contrario, investissement de l'espace détourné par certains pour déposer leurs paroles dans un cadre différent et inhabituel.
- La question de la rupture à travers ce groupe éphémère a pu être expérimentée et ainsi venir proposer une autre réalité à l'enfant pour lequel ces questions de séparation caractérisent fréquemment son

parcours (rupture avec son milieu familial, séparation parentale, abandon, rejet rencontré par les figures d'attachement...)

- Jeunes en situation de rupture scolaire, victime de harcèlement, un travail sur l'estime de soi, l'image de soi, la confiance et le rapport au corps.

Par la richesse des observations conduites lors de ces temps, cette action a eu l'effet de permettre une focale et un recentrage pointu sur la problématique de l'enfant et ses besoins et ainsi nourrir l'avancement du projet individualisé de l'enfant élaboré dans le cadre de l'exercice de la mesure AEMO.

Action collective CARPENTRAS : Groupes de soutien à la parentalité

Pourquoi ?

Dans le cadre de l'exercice des mesures d'AEMO, nous mettons en avant les constats suivants :

Les parents sont souvent assez isolés et se tournent peu vers des professionnels de la petite enfance, autre que la PMI et les professionnels de l'éducation nationale lorsque les enfants sont en âge scolaire. Cet isolement peut s'expliquer par un manque de connaissance des professionnels du droit commun ou par un manque de moyens financiers.

Les parents sont confrontés à des difficultés dans l'exercice de leur parentalité et n'ont pas toujours les connaissances, le recul pour pallier ces difficultés ou encore l'occasion d'en parler. Ils sont en demande de solutions et outils concrets.

Certains parents font état d'incompréhension dans le comportement de leurs enfants, sans savoir qu'il s'agit parfois des étapes inhérentes au bon développement de l'enfant.

Dans le cadre de nos missions en AEMO, il nous semble repérer une évolution croissante des situations de danger chez les 0-6 ans. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire d'élargir notre partenariat vers des professionnels de la petite enfance afin de répondre de manière plus adaptée aux besoins des familles.

A destination de qui ?

Ce projet a été pensé en faveur des enfants âgés de 0 à 6 ans et leurs parents suivis dans le cadre d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert. Il est demandé aux familles de s'engager sur les deux séances prévues par thématique (voir ci-après).

Afin de favoriser les échanges, les groupes sont constitués de 3 à 6 familles.

Ce projet est également au bénéfice des référents éducatifs de l'AEMO qui peuvent appréhender les thématiques proposées aux familles sous un autre angle, avec l'expérience et les compétences d'autres professionnels de la petite enfance.

Comment ?

Nous avons pris contact avec une psychomotricienne dont le cabinet « La parent'elle » est situé à Mazan (84). Dans cet espace pluridisciplinaire, plusieurs professionnels exercent (masseuse, infirmière puéricultrice et réflexologue, professeur de danse et de yoga pré et post-natal, ostéopathe spécialisée en périnatalité et pédiatrie, psychologue clinicienne, diététicienne).

Le projet consiste à organiser plusieurs types d'ateliers entre parents d'une part et parents/enfants d'autre part sur diverses thématiques en lien avec le soutien à la parentalité. Ainsi, les thèmes retenus sont les suivants :

- L'attachement et la séparation
- Le sommeil et les rythmes
- Trouver sa place au sein de la famille
- Le cadre éducatif
- La motricité libre et les différentes stimulations en lien avec les écrans

Chaque thématique est pensée en deux temps distincts d'1h30 chacun :

Un premier temps « théorique » entre parents et professionnels pour échanger autour du thème. Chacun aura la possibilité de parler de son vécu, de ses questionnements et réfléchir ensemble sur les problématiques rencontrées.

Un second temps « pratique » entre parents, enfants et professionnels de ce même groupe pour instaurer un dialogue en présence des enfants, favoriser la communication et mettre en application autour de certaines thématiques comme celle de la motricité libre par exemple.

Où ?

Les temps avec les parents se déroulent au service AEMO. Les temps parents/enfants ont lieu à la Parent'elle à Mazan (139 avenue de l'Europe). En cas de besoin, bien que cela ne soit pas automatique, il peut être proposé aux familles à mobilité réduite d'être accompagnées jusqu'à Mazan.

Quand ?

Une première séance de présentation à destination des familles a été prévue afin de leur exposer le projet. Par la suite, un calendrier a été mis en place avec l'ensemble des professionnels intervenant que nous avons soumis à l'avance aux familles et aux référents éducatifs pour inscription.

Dans quels objectifs ?

Donner la possibilité aux parents de mettre au travail les thématiques abordées avec leurs enfants
Réfléchir avec les parents à d'autres manières d'exercer sa parentalité
Elargir le réseau de droit commun des familles
Aider les parents à comprendre les étapes du développement de l'enfant et leur permettre de mieux évaluer leurs besoins et les réponses à y apporter
Déculpabiliser les parents dans leurs rôles et fonctions

III.3.3. ACTION EN LIEN AVEC LA LOI 2002.2

Lors de l'année 2023 des groupes de travail pluridisciplinaires ont été établis afin de travailler sur l'amélioration de la participation des usagers. Nous avons décidé d'actualiser et de mettre en place des outils pour permettre cette amélioration.

Notre travail s'est axé sur : le document Individuel de prise en charge, le renouvellement du DIPC, le Projet de l'Enfant Individualisé, le questionnaire de satisfaction.

L'échéance attendue pour le rendu de ce travail était fixée au mois de mars 2024. Nous avons pu respecter ce calendrier et avons ensuite organisé des rencontres chefs de service/secrétaires des quatre antennes afin de mettre en place de façon uniforme les nouveaux documents et outils. La matrice de ces différents outils a été informatisée et placée dans les dossiers de chaque enfant.

Les chefs de service ont rapporté lors de réunion d'équipe sur chaque antenne la mise en place de ces nouveaux outils et la façon de procéder afin de les mettre en œuvre. Les travailleurs sociaux ont été informés officiellement lors de la réunion de service d'octobre 2024 de la mise en fonction de ces nouveaux outils.

À ce jour le bilan est mitigé concernant leur appropriation par les équipes.

Le nouveau DIPC est fonctionnel, il est prérempli par les secrétaires et les chefs de service les remettent aux familles lors du premier entretien.

L'avenant du DIPC doit être remis lors du renouvellement de la mesure. Il est également prérempli par les secrétaires. Une vigilance s'avère nécessaire pour vérifier qu'une copie est remise aux familles.

Le PEI doit être rédigé durant les trois premiers mois après le premier entretien avec la famille. La matrice a été conçue par la secrétaire d'antenne de Sud Vaucluse et a demandé un fort investissement (connaissance approfondie d'Excel et créations de nouvelles formules). Pour l'instant ce n'est pas la majorité des éducateurs qui utilise ce nouvel outil. Certains trouvent qu'il est trop complexe et que cela occasionne une surcharge de travail. Il est donc moyennement investi. Il sera nécessaire de remobiliser les équipes afin qu'elles puissent largement s'en saisir.

Le questionnaire de satisfaction, renommé : Bilan de la mesure d'AEMO. Il avait été proposé qu'il soit envoyé par mails aux familles lors de l'arrêt de la mesure en assistance éducative. Nous sommes en attente de la mise en place de la confirmation de la création d'un espace professionnel dédié.

L'évaluation de ces différentes actions en lien avec la loi 2002.2 reste pour l'instant positive malgré le fait que les cadres de l'AEMO doivent continuer à veiller à la mise en œuvre de ces nouveaux outils.

Leurs utilisations doivent être comprises et assimilées par les équipes. La vigilance et les encouragements des chefs de service devraient permettre que les travailleurs sociaux puissent s'en saisir et ne le vivent pas comme une contrainte supplémentaire. Ils doivent en comprendre la plus-value pour eux mais aussi pour les familles accompagnées.

III.3.4. PARTENARIAT MOBILISÉ

Département :

Sur le Nord Vaucluse en matière de partenariat et du déploiement particulier pour l'antenne d'Orange, les réunions interinstitutionnelles se sont maintenues tout au long de l'année. La troisième journée de rencontre entre acteurs de terrain et cadres ASE, du département (RTIMS, EDES...), AEMO, SAPSAD, PJJ, Prévention Spécialisée, SIE, AGBF, éducation nationale est en cours de préparation.

La première journée avait été organisée sur le thème du placement, la seconde sur la rencontre et la connaissance entre acteurs à travers des tables rondes tenus par les différents professionnels (travail sur les représentations de chacun sur la mission de l'autre).

La troisième semble s'orienter vers le thème des mineurs et des addictions. Ce sont des temps d'échanges et de réflexions communes qui permettent de bâtir une réponse cohérente et concertée sur le territoire et dans notre champ d'action partagé.

À Carpentras, nous participons également activement à la réflexion autour du schéma départemental. Deux éducatrices se sont engagées sur les fiches actions 5 (Cadre d'Interventions à domicile diversifiée) et 3 (accompagnement renforcé des enfants et des parents de la périnatalité jusqu'aux 6 ans de l'enfant)

Concernant l'antenne d'Avignon, les rencontres de partages et coordination se poursuivent avec 2 EDES, tandis qu'elles doivent se déployer auprès des autres secteurs. Dans le même temps la 1ère journée interinstitutionnelle se tiendra le 5 juin 2025, faisant suite à plusieurs temps de préparation avec les cadres des différentes structures territoriales.

Education Nationale :

L'équipe d'Orange a rencontré à deux reprises au cours de l'année les assistantes sociales scolaires, afin d'affiner notre collaboration avec ce partenaire incontournable, à l'origine de nombreux signalements, et référent tout au long de la conduite de la mesure AEMO.

L'équipe de Carpentras a également rencontré les assistantes sociales scolaires intervenants sur le secteur. Nous avons ainsi pu échanger sur les situations en commun que nous sommes amenés à rencontrer et nous nous sommes transmis nos listings de coordonnées pour faciliter les échanges.

Une rencontre s'est déroulée entre les services de la DSDEN concernant l'antenne d'Avignon, au cours de laquelle nous avons partagé nos fonctionnements réciproques et formalisé notre partenariat, qui s'inscrivait jusqu'alors dans une pratique de réseau.

Établissements de soins :

Nous travaillons en lien avec l'ITEP/SESSAD de Carpentras sur les situations communes. En plus de ce partenariat qui tombe sous le sens, des rencontres entre cadres ont eu lieu pour une meilleure compréhension des missions de chacun et une meilleure articulation.

Nous avons également rencontré les professionnels du CMP de Carpentras pour les mêmes raisons : échanges pluridisciplinaires autour des situations en commun, mais aussi davantage se connaître et appréhender les prérogatives professionnelles de chaque service.

Nous sommes également en lien avec tous les établissements de soins : CH de Montfavet, CAMPS, PMI, etc.

Associations diverses :

PLURIELS : Etant donné que cette Association exerce sur le secteur de Carpentras, nous les avons invités sur une réunion d'équipe afin de faire connaissance et pouvoir par la suite faire le lien sur les situations qui basculaient d'un service sur l'autre.

Association « Vivre femmes » : Accueil de femmes victimes de violences. Cette Association située à Aubignan (84810) travaille sur tout le département et aussi sur Marseille. Rencontre avec la Présidente : Mme BARBA psychanalyste.

LA COVE : Projet expérimental de la MILDECA : participation à des réunions sur un spectacle théâtre forum « tourner le dos au trafic ». L'objectif de ce spectacle est d'éviter le basculement des jeunes dans le trafic. Représentations dans les écoles et les quartiers de Carpentras.

L'Association « un pas de côté » : Lieu de vie et d'accueil qui propose une mise à distance temporaire du milieu de vie habituel pour intégrer un petit collectif au sein duquel les jeunes pourront expérimenter l'immersion dans la nature, les activités en plein air et des actions de protection de la biodiversité. Le projet de cette association mêle la protection de l'enfance par la nature et la protection de l'environnement par la jeunesse.

Partenariat culturel :

Un conventionnement du service était réfléchi avec le « Fort Saint André » de Villeneuve les Avignon pour permettre aux enfants suivis en AEMO de bénéficier de sorties collectives ludiques et culturelles et ce à moindre cout. Cette opération est à finaliser et à poursuivre.

III.3.5. POINTS FORTS

L'équipe AEMO se distingue par sa richesse pluridisciplinaire, favorisant des échanges variés et approfondis qui enrichissent les débats et les prises de décision. Forte d'une solide expertise du terrain, elle fait preuve d'adaptabilité et de réactivité face aux réalités du quotidien. Sa dynamique positive repose sur une véritable solidarité entre ses membres, créant un environnement de travail bienveillant et collaboratif. En tant qu'équipe de cadres de proximité, elle joue un rôle essentiel dans le soutien aux salariés, veillant à leur accompagnement et à leur bien-être professionnel. Elle sait également exprimer ses attentes et ses besoins, garantissant ainsi une communication fluide et constructive pour une amélioration continue des pratiques.

Les actions collectives mises en place au sein des différentes antennes offrent aux familles un accompagnement complémentaire, ouvrant de nouvelles perspectives d'observation et d'analyse des situations. L'investissement des équipes dans les instances de coordination départementales contribue à valoriser le travail éducatif mené auprès des familles et à répondre au plus près des besoins identifiés. Par ailleurs, les liens entretenus avec les magistrats des tribunaux judiciaires de Vaucluse, aussi bien par les équipes éducatives, que par la direction, participent à l'amélioration de la prise en charge des familles en permettant des ajustements rapides des axes de travail et des réorientations, si nécessaire, vers d'autres mesures de protection de l'enfance. De plus, l'organisation rigoureuse entre les chefs de service pour assurer les suppléances en cas d'absence garantit une continuité fluide du service auprès des professionnels, des partenaires et des familles.

Ainsi, la disponibilité et la capacité d'adaptation permanente des équipes témoignent d'une professionnalité partagée à travers tous les secteurs, malgré les spécificités et défis propres à chaque antenne.

IV. CONCLUSION : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le service AEMO demeure pleinement engagé dans sa mission de protection et d'accompagnement des familles, tout en faisant face à des défis structurels et organisationnels. Conscients des enjeux liés aux situations les plus complexes, nous sommes en attente de l'appel à projet sur l'AEMO renforcée, qui pourrait permettre de proposer un accompagnement mieux adapté à ces réalités. Cette perspective est essentielle pour améliorer la prise en charge des enfants et des familles les plus vulnérables.

Dans un souci d'amélioration continue de nos pratiques, nous projetons également de mener une évaluation externe en fin d'année. Cette démarche vise à objectiver nos actions, identifier nos axes de progression et garantir la qualité de nos interventions auprès des publics accompagnés.

Par ailleurs, nous tenons à consolider nos relations avec nos financeurs et les magistrats, en développant des échanges réguliers et une communication fluide. La coopération avec ces acteurs est un levier indispensable pour adapter nos dispositifs aux besoins du territoire et assurer une prise en charge plus cohérente et réactive.

Pour l'année à venir, plusieurs axes de travail se dessinent :

Poursuivre la réflexion sur la gestion de la liste d'attente, en collaboration avec les autorités compétentes, afin de garantir une prise en charge plus rapide des situations les plus critiques.

Développer davantage les actions collectives pour proposer des solutions préventives et renforcer le travail éducatif en amont.

Renforcer la coopération avec les magistrats et les services du département, notamment à travers des espaces de concertation réguliers pour améliorer la fluidité des décisions et la coordination des interventions.

Poursuivre la dynamique d'amélioration des conditions de travail des équipes, en veillant à préserver un équilibre entre charge de travail et qualité d'accompagnement.

Participer activement aux réflexions départementales sur l'évolution des politiques de protection de l'enfance, afin d'adapter nos pratiques aux nouveaux enjeux.

Réaliser une évaluation externe en fin d'année, afin d'objectiver nos actions, identifier nos axes de progression et garantir l'efficacité et la qualité de notre accompagnement.

L'année écoulée a démontré notre capacité d'adaptation et notre engagement collectif à relever les défis du secteur. C'est dans cette dynamique que nous poursuivrons notre mission avec détermination et vigilance, afin d'offrir aux enfants et aux familles le meilleur accompagnement possible.

Le 07 mars 2025

L'équipe de direction